



FAQ associations - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 1 à 6 sur 6 au total.

ASSOCIATIONS

Comment créer et déclarer une association ?

Plusieurs étapes sont nécessaires :

- Partir d'une idée : définir le projet et prévoir le mode d'organisation de l'association
- Rédiger collectivement les statuts
- Organiser une assemblée générale constitutive avec toutes les personnes s'engageant dans le projet
- Rédigez un compte rendu de cette assemblée générale constitutive en précisant les personnes élues et leurs responsabilités
- Déposez une **déclaration papier** en remplissant les 2 formulaires de [création d'une association](#) et de [déclaration d'une association](#) auprès de la sous-préfecture ou **une déclaration en ligne** via le site www.service-public.fr



ASSOCIATIONS

Comment faire pour avoir un local, hébergement associatif ?

Il faut faire la demande auprès du Centre de Ressources et d'Orientation de la Vie Associative au 02.98.00.83.94 ou par [mail](#).

ASSOCIATIONS

Comment procéder pour louer du matériel ?

Pour louer du matériel, une demande auprès du service référent à l'association doit être faite.

ASSOCIATIONS

Comment réserver une salle ?

- Appelez le Centre de Ressources et d'Orientation de la Vie Associative au 02.98.00.83.94 ou envoyez un [mail](#)
 - Demandez un formulaire de réservation de salle
 - Remplissez le formulaire et renvoyez-le
-

ASSOCIATIONS

Où trouver une association ?

Sur le site Brest.fr vous pouvez retrouver la liste des [associations brestoises et leurs contacts](#).

ASSOCIATIONS

Qui peut faire la démarche de création d'une association ?

- > Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents (le parent doit venir avec une pièce d'identité du jeune),
- > Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)

Dernière mise à jour le : **08 juin 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30